

MAIRIE DE JUNAS
ARRÊTÉ MUNICIPAL CRÉANT UN NUMÉRO DE VOIE
N°125-2023

Le Maire de Junas,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°34-2020 portant réglementation des numérotations d'immeuble sur la commune de JUNAS,

Vu le permis de construire n°PC03013623N0007 accordé à Mme Christine LOISON et M. Nicolas ROSSI le 16 novembre 2023,

Considérant que le permis de construire consiste en la création d'un logement,

Arrête

Article UNIQUE

Le logement créé **chemin de Vallargues, sur les parcelles B 941** est numéroté : **n° 54.**

Le Maire, les autorités de police ou de la gendarmerie sont chargés de l'application de cet arrêté.

Fait à Junas, le 21 novembre 2023

Le Maire,

Marie-José PELLET



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois à compter de sa notification.